

Annexe 5 Formulaire Demande d'injection

a) Directives applicables

L'injection de gaz renouvelables est régie par la Directive G13 de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) ainsi que par les directives auxquelles elle se réfère.

b) Données concernant l'injecteur

Entreprise :

Rue :

NPA/Lieu :

Contact :

Téléphone : Fax :

E-Mail :

c) Emplacement de l'installation

NPA/Lieu :

Rue :

N° de cadastre :

Marquer le site d'implantation, le point d'injection ainsi que le tracé du raccordement (s'il est connu).

Extrait du plan cadastral 1:1000

d) Calendrier

Date prévue pour le début des travaux :

Date prévue pour la mise en service/injection :

e) Données techniques

Plans de l'installation :

	Description / valeur	Unité
Mode d'injection prévu	<input type="checkbox"/> Injection illimitée <input type="checkbox"/> Injection limitée	-
Volume annuel d'injection		Nm ³
Capacité moyenne d'injection		Nm ³ /h
Capacité maximale d'injection		Nm ³ /h
Teneur moyenne en méthane		%
Pouvoir calorifique supérieur moyen		kWh/Nm ³
Odorisation		

L'injecteur atteste que le gaz injecté au point d'injection spécifié ci-dessus correspond en tout temps aux exigences de la Directive G13 dans sa version en vigueur.

.....
Lieu/Date

.....
Signature

Annexes

- Plan de situation à l'échelle 1:1000 avec marquage du site d'implantation
- Point de raccordement (si connu)
- Données concernant le profil annuel d'injection prévisible en Nm³/h (p. ex. injection en ruban)

Annexe 6 Formulaire Évaluation de la demande d'injection
(Réponse de l'exploitant du réseau à une demande d'injection)

a) Directives applicables

L'injection de gaz renouvelables est régie par la Directive G13 de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) ainsi que par les directives auxquelles elle se réfère.

b) Demande d'injection

L'autorisation de raccordement au réseau a été délivrée sur la base de la demande d'injection suivante :

Demande d'injection (entreprise/adresse) :

Point d'injection :

Rue :

NPA/Lieu :

Date de dépôt de la demande d'injection :

c) Données concernant l'exploitant du réseau

Entreprise :

Rue :

NPA/Lieu :

Contact :

Téléphone : Fax :

E-Mail :

d) Point d'injection et tracé du raccordement au réseau

Coordonnées du point d'injection (adresse ou coordonnées topographiques) :

.....

Marquer le site d'implantation, le point d'injection ainsi que le tracé du raccordement.

Extrait du plan cadastral 1:1000

e) **Données techniques du réseau de gaz**

	Description / valeur	Unité
Niveau de pression / réseau		bar
Pression de service / réseau		bar
Consigne de pression minimale SAV		bar
Consigne de pression maximale SAV		bar
Consigne de pression SBV		bar
Ventes moyennes de gaz au niveau de pression de l'injection et aux niveaux inférieurs de pression durant les deux années précédentes	Année : Vente : Année : Vente : Année : Vente :	Nm ³ /h
Ventes minimales de gaz au niveau de pression de l'injection et aux niveaux inférieurs de pression durant les deux dernières années	Année : Vente : Année : Vente : Année : Vente :	Nm ³ /h
Capacité d'absorption du réseau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sous conditions	-
La capacité d'absorption serait disponible aux conditions suivantes (réponse seulement si la réponse à la question précédente est «non» ou «sous conditions»).	<input type="checkbox"/> Injection illimitée au lieu de limitée <input type="checkbox"/> Injection max. de	Nm ³ /h
Longueur prévisible de la conduite de raccordement		m

La présente autorisation de raccordement au réseau lie l'exploitant du réseau pour une durée de 12 mois à partir de la date de dépôt de la demande de raccordement. Elle perd toute validité si, pendant cette période, l'exploitant du réseau ne reçoit aucune décision écrite confirmant la réalisation du raccordement de la part de l'injecteur.

.....
Lieu/Date

.....
Signature

Annexes

- Plan de situation à l'échelle 1:1000, avec marquage du site d'implantation, du point d'injection et du tracé du raccordement
- Profil des ventes de gaz au niveau de pression de l'injection et aux niveaux de pression inférieurs pendant les deux années précédentes, en Nm³/h

Annexe 7 Modèle de document de protection Ex

Nom de l'installation :

Emplacement (adresse, lieu) :

Remarque : les renvois aux documents externes sont admis.

1 Entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Propriétaire de l'installation:

2 Responsable

De l'exploitation :

De l'installation :

3 Description de l'installation et de l'entreprise

3.1 Unités d'installation

3.1.1 Unité 1

3.1.2 Unité 2

3.1.3 etc.

3.2 Fournisseurs

	Unité 1	Unité 2	Unité 3
Nom du fournisseur			
Adresse du fournisseur			

3.3 Plan de situation

[Description du plan de situation]
Annexe 1

3.4 Schéma de la tuyauterie et de l'instrumentation

[Description du schéma]
Annexe 2

3.5 Fluides

[Description du fluide principal et des fluides d'exploitation]
Fiches de données de sécurité, annexe 3

3.6 Schéma électrique

Chaîne de sécurité de l'installation complète, annexe 4

3.6.1 Chaîne de sécurité, arrêt d'urgence unité 1

[Description de la chaîne de sécurité]

3.6.2 Chaîne de sécurité, arrêt d'urgence unité 2

[Description de la chaîne de sécurité]

3.6.3 Chaîne de sécurité, arrêt d'urgence unité X

[Description de la chaîne de sécurité]

4 Évaluation du risque d'explosion

[Description des principales mesures]

Plan de zones Ex voir annexe 6

Analyse des risques voir annexe 7

Remarques:

- Il faut évaluer le risque de fuite de gaz non odorisé (biogaz brut sortant du digesteur, hydrogène sortant de l'électrolyseur, gaz produit par le réacteur de méthanation, installations à gaz installées après-coup alimentées en gaz non odorisé)
- Les installations secondaires à gaz naturel existantes ou équipées après coup d'un dispositif d'injection doivent être réévaluées (p. ex. concernant l'aération, le système de détection des gaz, etc.)

5 Mise en œuvre du dispositif de protection Ex

5.1 Mesures visant à prévenir la formation d'atmosphère explosive

Exemples :

- Aération (naturelle ou artificielle) du lieu
- Décharge sécurisée du gaz par les soupapes de sécurité
- Rinçage des conduites de gaz sous gaz inertes
- Vacuostat en amont du compresseur de gaz et du ventilateur
- Prévention de la diffusion du gaz au gré des processus, des ouvertures, des canaux et des chambres

5.2 Mesures préventives empêchant la formation de sources potentielles d'ignition

Exemples :

- Installation d'un dispositif parafoudre
- Prévention des charges statiques
- Recours à des machines et à des appareils ATEX

5.3 Mesures physiques de protection contre les explosions

Exemples :

- Procédure de décharge, la décharge doit avoir lieu sans risque.
- Installation automatique d'extinction en cas d'explosion.
- Dispositifs de découplage des installations en cas d'explosion.

5.4 Autres mesures techniques

- Protection contre la corrosion
- Protection anti-collision
- Interrupteur d'urgence
- Déclenchement de secours en cas de panne d'électricité

6 Mesures d'organisation

6.1 Informations et instructions des collaborateurs et des contractants

Le personnel contrôle régulièrement l'installation. L'exploitant veille à l'entretien, gère les échéances de contrôle, dispense l'instruction nécessaire et les directives correspondantes.

Documentation d'installation et instructions aux collaborateurs	oui, disponible, voir annexe 8	<input type="checkbox"/>
Tableaux des interdits pour les travaux de découpage et de soudage (sources d'allumage), interdit de fumer	oui, disponible, voir annexe 9	<input type="checkbox"/>

6.2 Directives écrites, autorisations d'intervention

Notice d'entretien en zone Ex	oui, disponible, voir annexe 10	<input type="checkbox"/>
Permis pour travaux à flamme ouverte en zone Ex (permis de soudage)	oui, disponible, voir annexe 11	<input type="checkbox"/>
Mode d'intervention en cas de panne d'exploitation	oui, disponible, voir annexe 12	<input type="checkbox"/>

6.3 Autres mesures d'organisation

Protection contre l'accès de tiers non autorisés	oui, dispositifs : - clôturage - blocage de la robinetterie - verrouillage des chambres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Instructions de contrôle quotidien de l'installation avant la mise en service	oui, disponible	<input type="checkbox"/>
Numéros d'urgence et manuels d'exploitation directement à proximité de l'installation	oui, disponible	<input type="checkbox"/>

6.4 Coordination entre plusieurs employeurs

Une coordination doit être mise en place lorsque les collaborateurs exploitant l'installation travaillent pour plusieurs employeurs.

Collaborateur responsable de la coordination	Monsieur, AG
--	--------------------------

6.5 Planification préventive

La procédure d'urgence est définie et documentée pour chaque collaborateur.

Incendie	oui, disponible, voir annexe 12	<input type="checkbox"/>
Fuite de gaz	oui, disponible, voir annexe 12	<input type="checkbox"/>
Lésions	oui, disponible, voir annexe 12	<input type="checkbox"/>

7 Déclarations de conformité et modes d'emploi

Les déclarations de conformité et les modes d'emploi sont disponibles pour tout le matériel de travail et d'exploitation.

Unité 1	oui, disponible, voir annexe 13	<input type="checkbox"/>
Unité 2	oui, disponible, voir annexe 13	<input type="checkbox"/>
Matériel électrique d'exploitation dans la zone Ex: ventilation	oui, disponible, voir annexe 13	<input type="checkbox"/>
Matériel électrique d'exploitation dans la zone Ex: luminaires	oui, disponible, voir annexe 13	<input type="checkbox"/>

8 Contrôles et essais

Contrôle des installations électriques	oui, disponible	<input type="checkbox"/>
Contrôle du dispositif parafoudre	oui, disponible	<input type="checkbox"/>
Procès-verbaux ASIT	oui, disponible	<input type="checkbox"/>
Procès-verbal de mise en service	oui, disponible	<input type="checkbox"/>
Essai d'étanchéité	oui, disponible	<input type="checkbox"/>

9 Annexes

- Annexe 1: Plan de situation de l'installation
- Annexe 2: Schéma de tuyauterie et d'instrumentation
- Annexe 3: Fiche de sécurité gaz liquéfié
- Annexe 4: Schéma électrique chaîne de sécurité
- Annexe 5: Distinction des zones Ex selon notice SUVA 2153
- Annexe 6: Plans de zone Ex
- Annexe 7: Analyse des risques
- Annexe 8: Documentation (informations et instructions)
- Annexe 9: Signalétique
- Annexe 10: Notice d'entretien
- Annexe 11: Permis de travaux à flamme ouverte (permis de soudage)
- Annexe 12: Instructions en cas de panne d'exploitation et en cas d'urgence
- Annexe 13: Déclarations de conformité

- Le document de protection Ex est présenté pour la mise en service. Toutes les mesures de sécurité requises sont respectées.
- Les mesures suivantes doivent être réalisées avant la mise en service de l'installation:

N°	Mesure	Responsable	Liquidé le

Auteur : Responsable d'exploitation :

Lieu/Date : Lieu/Date :

Signature : Signature :